

0740025A  
ACADEMIE DE GRENOBLE  
COLLEGE LE PARMELAN  
32 ROUTE LE PARMELAN  
74570 GROISY  
Tel : 0450680043

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 7

Numéro d'enregistrement : 87

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 18/06/2021

Réuni le : 01/07/2021

Sous la présidence de : Eric Trupin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CCFG: Il est demandé aux membres du CA, l'autorisation, pour le chef d'établissement, de viser la convention avec la Communauté de Communes de Faucigny Glières.

Cette convention concerne l'utilisation du centre nautique de AYZE.

La convention est conclue pour la durée de l'année scolaire soit du 13 septembre 2021 au 06 juillet 2022

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0